

CHARTRE DES PRINCIPALES MESURES SANITAIRES PRÉCONISÉES POUR:

LES ÉCOLES DE VOILE / LES ÉCOLES DE KITESURF / LES PROFESSIONNELS DES ACTIVITÉS DE GLISSE

COVID - 19

EN COMPLÉMENT DES GESTES RECOMMANDÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS, LE CDV AUDE A DÉFINI LES RÈGLES CI-DESSOUS PROPRES AUX PRATIQUES DE SES DISCIPLINES. PRATIQUES

CONCERNÉES : VOILE LÉGÈRE, WINDSURF, HABITABLE, KITESURF, PADDLE

SITES DE PRATIQUE : PLANS D'EAU INTÉRIEURS, PLAGES, MER.



APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

- Masque personnel porté en dehors de la pratique
- Pas d'accès aux vestiaires et aux douches intérieures
- Équipements des points de lavage avec du savon ou Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans les points clé



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES MATÉRIELS ET LOCAUX

- Inviter les clients/stagiaires à venir avec leur propre matériel (combi, casques, gilets, etc...)
- Attribution individuelle de matériel aux clients/stagiaires
- Création d'une ou plusieurs zones de désinfection
- Application du protocole de nettoyage et désinfection de la structure
- Désinfection matériel entre chaque prêt, avec un produit virucide à la norme NF14476



DISTANCIATION PHYSIQUE

- 1 m entre chaque personne, 4m² par personne y compris sur l'eau
- Pratique individuelle ou familiale (groupe constitué de maximum 10 personnes)
- Privilégier le paiement en ligne ou en CB sur site



LIMITATION DU BRASSAGE DES INDIVIDUS

- Éviter les groupements de personnes
- Activités individuelles uniquement
- Une fois la session ou le cours terminé, il est demandé aux clients, stagiaires de ne pas rester sur le site



INFORMATION ET COMMUNICATION

- Affichage dans la structure aux différents points stratégiques des consignes et règles sanitaires
- Tenue du registre horaire entrée et sortie de la structure (ou fiches d'inscription) du client/stagiaire
- Mise en place du DUER (document unique d'évaluation des risques) et d'un référent COVID 19 dans chaque structure

DES STRUCTURES RESPONSABLES

